

Réunion du 7 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 85

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (suppléant de M. Gilles LÉVÊQUE), Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Corinne LAMARQUE (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Monique LARRADET, Patrick WARRYN (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Marlène LE DIEU DE VILLE, Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jérôme TOULOUSE, Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SÉANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 6 : ZONE LOUIS A ORTHEZ : VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE LAFONT TP

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

M. David LAFONT, gérant de la société LAFONT TP installée zone Louis à Orthez, exprime le souhait d'acquérir deux parcelles contiguës à son entreprise appartenant à la communauté de communes Lacq-Orthez. Il s'agit des parcelles cadastrées BK 75 d'une superficie de 7 769 m² et BK 17 d'une superficie de 16 279 m², soit une superficie totale de 24 048 m².

La société LAFONT TP a exprimé depuis longtemps son souhait d'étendre ses activités. L'entreprise est en pleine croissance et est passée de 24 salariés à 35 en 2 ans. Elle développe désormais une nouvelle activité de traitement de déchets inertes (gravats) pour laquelle elle a obtenu les autorisations nécessaires.

Parallèlement au développement de cette nouvelle activité, l'entreprise désire remplacer peu à peu sa flotte de camions thermiques par des camions électriques. Afin de limiter les coûts de recharge des camions, elle envisage de construire une station de recharge photovoltaïque pour ses véhicules électriques. Elle a déposé pour ce faire une demande de défrichement sur 5 000 m² sur la partie boisée des parcelles BK 17 et 75 (pour partie) pour y construire des hangars photovoltaïques qui permettront de ranger les camions et de les recharger sur le site de l'entreprise.

Dans un premier temps, le réseau RTE sera utilisé en soutien à la production d'électricité nécessaire mais in fine, l'entreprise espère être autosuffisante.

Le prix de vente proposé est de 15 €/m² HT pour la partie constructible et de 10 €/m² HT pour la bande de terrain inconstructible (environ 5 600 m²). Soit un prix de vente total d'environ 276 720 € HT

Cette transaction est conforme à l'avis des domaines émis dans un courrier en date du 14 octobre 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente des parcelles cadastrées, sur la commune d'Orthez, BK 75 d'une superficie de 7 769 m² et BK 17 d'une superficie de 16 279 m², à la société LAFONT TP
- **de fixer** le prix de vente à 15 €/m² HT pour la partie constructible et de 10 €/m² HT pour la bande de terrain inconstructible,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

